## Communiqué de la MAIRIE de SAINT-VARENT

 Réouverture des services administratifs, techniques et de la médiathèque à compter du lundi 11 mai prochain.

## **ECOLES**: Informations aux parents d'élèves

Mesures applicables à compter du 12 mai 2020 jusqu'au 30 mai 2020.

- Réouverture des écoles le mardi 12 mai 2020 pour l'ensemble des élèves des écoles maternelle et élémentaire « La Joyette » de SAINT-VARENT.
- La commune s'est engagée à mettre en œuvre les principes généraux de retour à l'école : Respect des distances physiques (aménagement des classes et marquage au sol). Le respect des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux.
- L'accueil et la sortie des élèves des écoles seront élargis le matin (de 8 H
  45 à 9 h 30) et le soir (les modalités seront communiquées par les directrices d'école) afin d'éviter un flux trop important de parents.
- Pour l'école élémentaire : L'entrée des élèves dans l'établissement se fera à des endroits différents (les parents seront informés par l'école des points d'entrées de leur(s) enfant(s).
- Restaurant scolaire : le service de restauration scolaire ne sera pas assuré la première semaine, <u>les élèves devront apporter un repas froid.</u>
- La cantine sera assurée à compter du lundi 18 mai 2020.
- L'accueil périscolaire des élèves au Centre de Loisirs sera assuré le matin de 7 H 15 à 9 H et le soir de 16 h 30 à 18 H après inscription préalable obligatoire auprès du Centre Socioculturel. Cependant, il ne sera pas servi de petits-déjeuners le matin et il sera demandé aux parents de fournir un goûter pour la sortie des classes.

## • Information aux Saint-Varentais

Les élus de SAINT-VARENT ont décidé de fournir un masque en tissu à chaque habitant. Dès réception des masques, les modalités de retrait vous seront communiquées.